



Ferme pédagogique de la Croix de Mer (Borlez)

1 jour, à partir de 26€

PROGRAMME

Départ matinal de votre école et trajet en direction de Borlez. Située au cœur de la Hesbaye, entourée de prairies, de vergers et de bois, la ferme pédagogique de la Croix de Mer offre un dépaysement total et propose des activités accessibles aussi bien aux élèves de maternelle qu'à ceux de primaire et même aux élèves du secondaire !

Vivez une expérience unique au cœur de l'exploitation notamment en participant à la traite manuelle de la vache, en donnant le biberon aux jeunes veaux, en préparant les litières, en prodiguant les soins divers aux animaux de la basse-cour,... Et si le cœur vous en dit, laissez-vous tenter, par une balade à cheval dans la ferme ou partez à la découverte des champs, bois et vergers à bord d'un charriot western !

Profitez également de cette journée pour participer aux activités inédites sur le thème du lait. Retour vers votre école en fin de journée.

INCLUS

- ✓ transport en autocar grand tourisme
- ✓ services et frais d'un chauffeur
- ✓ taxes de route et parkings
- ✓ fond de garantie voyage
- ✓ entrée à la ferme pédagogique

NON INCLUS

- ✓ tout ce qui n'est pas repris sous la rubrique Inclus

PRIX

Ferme de la Croix de Mer		1 jour
Nombre de passagers	Capacité car	Prix/pers.
21-25	48	42
26-30	48	36
31-35	48	33
36-40	48	30
41-45	48	28
46-48	48	26
49-54	54	27
55-60	74	29
61-65	74	28
66-70	74	27
71-75	78	27
76-78	78	26

GRATUITES

1 gratuit pour 15 payants.

CADEAU

1 gratuit supplémentaire si vous réservez avant le 1er novembre.

REMARQUES

- ✓ Sauf mentions contraires, les prix s'entendent par personne et les suppléments/réductions par personne par nuit.
- ✓ Les prix sont calculés de bonne foi en date du 01/07/2018. Ils sont valables du 15/09/18 au 30/06/19.
- ✓ Des ajustements tarifaires pourront être apportés dans les cas suivants : modification du taux de change, des taxes portuaires et aéroportuaires, indisponibilité tarifaire du prestataire local, augmentation des produits pétroliers, modification des taux de TVA locaux, périodes de salons et foires, fêtes locales et religieuses, dépassement du

forfait kilométrique de 250km selon les points de prise en charge et de dépose, nouvelles taxes, périodes de haute saison.